

Juillet 2018

Un véritable coup de pouce à l'emploi des artistes dans les territoires La Région Bretagne, partenaire du GIP Cafés Cultures

La Bretagne n'est pas dépourvue, loin s'en faut, de cafés, bars et autres pubs qui maillent son territoire aussi bien en milieu rural et péri-urbain qu'en centre-ville. Mais qu'est-ce qui différencie un café, lieu de sociabilité par excellence, d'un « Café Culture » ? La volonté et la capacité de ces établissements à programmer des concerts et spectacles, mettant en lumière localement des musiciens et artistes professionnels. Le GIP Cafés Cultures, créé en 2015, a vocation à les accompagner dans cette offre de proximité. La Région Bretagne y adhère depuis quelques mois, en contribuant au fonds d'aide qui prend en charge une partie des coûts salariaux des artistes.

En Bretagne, **61 établissements** ont déjà sollicité le Groupement d'Intérêt public et son fonds d'aide depuis octobre dernier, preuve que ce dispositif répond à leurs attentes.

Abondant le fonds de de **60 000 € par an**, la Région a souhaité rejoindre ce GIP, sous tutelle du Ministère de la culture, pour le développer en Bretagne, tout particulièrement dans les **territoires éloignés des théâtres et salles de musiques actuelles**. 22 collectivités y adhèrent également au côté des organisations professionnelles : 5 autres Régions et 14 grandes villes dont **Rennes** et **Brest**, réputées pour la programmation de ses nombreux cafés.

Une jauge de moins de 200 places

Pour aider les cafés à enrichir leur **offre culturelle de proximité**, le GIP apporte aux programmeurs un soutien direct à l'emploi artistique. Ce fonds d'aide dédié au spectacle vivant s'adresse aux patrons des établissements qui deviennent, le temps d'une représentation, employeurs des artistes et du technicien qui les accompagnent (prise en charge à partir de deux artistes).

Cafetiers et restaurateurs sont en effet tenus de déclarer les salariés auprès du GUSO - Guichet unique du spectacle occasionnel- géré par Pôle emploi.

Pour prétendre à l'aide du GIP Cafés Cultures, les professionnels doivent disposer d'une jauge inférieure à 200 places.

Prise en charge d'une part de la masse salariale

L'aide allouée par le GIP correspond à la prise en charge d'une part de la masse salariale calculée **en fonction du nombre d'artistes** présents (de 26% pour une personne seule à 65% pour un groupe de 7 et +), sachant que le droit de tirage par établissement est plafonné à **1 500 € par an** (soit une moyenne de **3 à 4 concerts** dans l'année).

« En adhérant au GIP, la Région souhaite affirmer et conforter la fonction de lieux culturels des nombreux cafés de Bretagne qui programment musiciens, comédiens et danseurs, insiste **Jean-Michel Le Boulanger, Premier Vice-président** chargé de la culture et de la démocratie régionale.

Ce soutien à l'emploi artistique permet aussi de réduire l'emploi illégal et de **consolider le statut des artistes**. Pour l'élu, il constitue un **levier d'aménagement du territoire** : « en encourageant les initiatives qui naissent à partir d'un lieu de vie et de sociabilité, c'est à l'habitant citoyen –et au respect de ses droits culturels– que la Région Bretagne s'adresse véritablement ».

www.gipcafescultures.fr

Contact : **Samia Djitli** ☎ 09.72.45.23.54

contact@gipcafescultures.fr

